



Planning livraison vide, obligation de prendre un rtt ?

Par **atchoum64**, le **30/05/2013** à **17:48**

Bonjour,

Livreur pl, mon employeur me demande lundi soir de prendre un jour de rtt car le planning livraison du lendemain est vide.

A t-il le droit de m'obliger à le prendre en sachant bien évidemment que si le planning est vide mardi, ce n'est quand même pas ma faute ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **30/05/2013** à **18:31**

Bonjour,

S'il s'agit bien de cela, il conviendrait déjà de consulter l'Accord RTT de branche et/ou d'entreprise pour savoir comment ce repos peut être fixé et avec quel délai de prévenance...

Par **Visiteur**, le **03/06/2013** à **12:47**

Bonjour, oui c'est la première chose à vérifier... Dans mon entreprise nous avons 14 JRTT dont 7 à la disposition de l'employeur...